

Bienvenue à l'école



Primaire Sainte-Croix
Hannut

Chers parents,

Nous voici rentrés depuis quelques jours maintenant...

Ce document a pour objectif de rassembler les principales informations concernant l'organisation de notre école.

Après avoir pris connaissance du ROI présent sur le site de l'école (onglet « Notre école »), je vous invite à conserver ce document à portée de main tout au long de l'année.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, nous restons bien entendu à votre disposition, n'hésitez donc pas à nous contacter.

En vous remerciant de la bonne lecture accordée à ce courrier,

L'équipe éducative de l'école primaire Sainte-Croix et Pierre Toppet.

HORAIRE DES COURS :



ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	6H45 - 8H00
RANGS	<u>8H25</u>
COURS	8H25 - 11H40 MERCREDI : 8H25 - 12H00
TEMPS DE MIDI	11H40 - 12H50
COURS	12H50 - 15H10
ETUDE	15H30 - 16H00
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	15H30 - 18H00

L'ÉTUDE NE PEUT ÊTRE INTERROMPUE.

UN ENSEIGNANT ASSURE LE RANG DE L'OASIS À 15H20. OASIS : 019/51 11 10

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE : MME PASCALE DAUWEN : 0493/09 92 08

En journée, le seul accès à l'école, pour les visiteurs, se fait par la porte située rue de Crehen.

Mme Chèvremont, secrétaire, vous accueillera et transmettra les messages utiles.

REPAS : PRIX POUR 2023-2024.

△ Dîner complet : 4.10€ Potage : 0.55€ (le potage ne peut être combiné avec le repas chaud)

Sandwiches : 2.30€ (petit)/3.50€ (grand)

Les repas chauds et les potages sont commandés avant le 12 de chaque mois sur le formulaire ad hoc à remettre au titulaire de l'enfant. Le menu est affiché aux valves, sur le site et transmis en formule-papier aux élèves.

Les sandwiches sont commandés le matin avant 9h00 auprès de l'enseignant.

Les repas chauds, potages et sandwiches sont facturés fin du mois.

Tous les enfants mangent en même temps de 11h40 à 12h05.

LES ENFANTS QUI RETOURNENT MANGER SUR LE TEMPS DE MIDI ATTENDENT LEURS PARENTS À LA BARRIÈRE COLORÉE DE L'ÉGLISE. ILS SONT DE RETOUR À L'ÉCOLE POUR 12H30 AU PLUS TÔT ET 12H50 AU PLUS TARD. ILS SE PRÉSENTENT À LA BARRIÈRE COLORÉE DE LA COUR DE RÉCRÉATION ET ATTENDENT QU'UN SURVEILLANT VIENNE OUVRIR CETTE BARRIÈRE.

ASPECT PRATIQUE

- ✓ N'oubliez pas d'écrire lisiblement le nom de votre enfant sur tous ses effets (veste, écharpe, bonnet, gants, casquette, boîte à tartines, gourde, ...)
- ✓ Les objets perdus ne peuvent être remboursés ni conservés indéfiniment à l'école.
- ✓ Une boîte de protection est à prévoir pour les lunettes. Le conseil est le même pour les appareils dentaires.
- ✓ Le vendredi avant chaque période de vacances, les objets perdus seront présentés sous le préau de la salle de gymnastique de 15h30 à 18h00.

Les objets non repris seront remis à une œuvre.



ABSENCES ET MALADIES



- ✓ Vous êtes invités à retourner dans les plus brefs délais auprès du titulaire de classe les justificatifs d'absence de votre enfant. Ces justificatifs vous ont été transmis en début d'année et sont téléchargeables sur notre site.
- ✓ Les médicaments ne seront pas administrés dans l'enceinte de l'école pour des raisons de sécurité (pas d'antibiotiques). Cependant, les traitements de longue durée (par ex : asthme) seront autorisés sur prescription médicale visée par la direction.

Sur présentation d'un justificatif, l'enfant malade pourra rester à la salle d'étude pendant les récréations.

COMMUNICATION

- △ Chaque début de mois, l'information du mois est placée sur le site de l'école et le calendrier est mis à jour. Il est donc important de consulter ce document sur le site chaque mois.
- △ Les titulaires vous transmettent régulièrement des informations placées dans la **farde de communication** ou via le **journal de classe de votre enfant**. Il est donc **essentiel de vérifier la farde de communication régulièrement et de signer quotidiennement le journal de classe de votre enfant**.
- △ Si, en cours d'année, vous deviez changer d'adresse ou de coordonnées téléphoniques, il est important de signaler les changements par écrit, dans le journal de classe de votre enfant, à l'enseignant(e) ou par mail.



primairesaintecroix@ecah.be (adresse unique) ou par tél au 019/51 94 54 (secrétariat) / 019/51 94 74 (direction) / 0472/337 338 (urgences)

Cette année et dans un souci d'économies et de préservation environnementale, certaines informations communes ne seront plus remises qu'aux « Aînés ».

Le règlement de l'école sera disponible pour lecture sur le site mais sera disponible en version papier au secrétariat sur simple demande.